**SEANCE DU 15 AVRIL 2021**

L’an deux mil vingt et un, le 15 avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Philippe RAIGNÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ......................................... 12

Votants .......................................... 15

Présents : Mrs et Mmes. RAIGNÉ, HEUZARD, VENTENAT, VILLENEUVE-LAMOUREUX, TAURON, SAUTOUR, FAUCHER P., JEANDILLOU, DEBORD, PACREAU, TERRIOUX, VOISIN.

Secrétaire de séance : Mme PACREAU

Mr Didier BROUSSE a donné procuration à Mr Philippe RAIGNÉ

Mme Marie-France FAURE BROUSSE a donné procuration à Mme Virginie VILLENEUVE

Mr Damien FAUCHER a donné procuration à Mr Denis TAURON

Monsieur le Maire demande à supprimer l’item concernant le PDIPR « Les Pueschs ».

**APPROBATION COMPTE RENDU DU 11 MARS 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 11 mars 2021.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, ledit compte rendu.

**BUDGET 2021**

Monsieur le maire donne lecture des propositions budgétaires 2021.

Budget principal est voté, à l’unanimité des membres. Les dépenses et les recettes s’équilibrent à 1 179 075.85€ en fonctionnement et 529 860.34€ en investissement.

L’excédent de fonctionnement s’élève donc à 291 398.01€, dont 105 476.16€ seront affectés à l’investissement, et l’excédent d’investissement à 36 473.68€.

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement article par article. Il évoque le projet de création d’une fresque à l’école dans le cadre des TAPs. Il prévoit l’embauche d’un peintre en bâtiment en CDD en juillet et août pour effectuer les nombreux travaux de peinture.

Monsieur le Maire informe les élus non indemnisés qu’ils pourront bénéficier d’une aide à la formation auprès d’un organisme agréé et en adéquation avec les fonctions exercées auprès de la municipalité ; la somme totale de cette aide s’élève à 2% du montant des indemnités globales attribuées aux élus à raison de 122.00€ forfaitaire par élu pour 2021. Les fonds non utilisés seront reportés en 2022.

Concernant les subventions accordées, monsieur le Maire précise que la commission « attribution demande de subvention des associations » s’est réunie à deux reprises pour définir les critères d’attribution et les montants octroyés à chaque association. Denis TAURON donne lecture des montants accordés et énonce que la commission préconise de verser la totalité de la subvention lorsque son montant est égal ou inférieur à 400.00€ après le vote du budget, et d’en verser les 2/3 après le vote du budget et le solde au 2ème semestre, en fonction des manifestations organisées, lorsque le montant est supérieur à 400.00€.

Concernant les recettes, monsieur le Maire explique, suite à l’entrevue avec Mr Bourgeois, trésorier municipal, qu’il conviendrait de supprimer la régie « bascule », dont les recettes sont très faibles, car le dépôt de liquidités doit désormais se faire auprès de La Poste d’Eymoutiers, par le biais d’une prestation payante. Les élus approuvent cette suppression. Ce service sera dorénavant gratuit mais soumis à l’obtention de la clé pendant les heures d’ouverture de la mairie.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d’imposition en 2021. En effet la suppression de la taxe d’habitation engendre une surcote de la part de l’Etat accompagnée d’une compensation de la part du Conseil départemental qui abandonne cette recette au profit des communes. Toutefois ce principe induit une fausse augmentation substantielle de la taxe foncière communale. Si l’on prend l’exemple de Linards, en 2020, la part de la taxe foncière bâtie pour la commune était de 20.17% et la part du Conseil départemental de 18.96%. En 2021, la part de la commune sera de 39.13% (soit le cumul des deux) mais elle sera de 0% pour le Conseil départemental. Les élus décident de ne pas augmenter les taux communaux pour 2021.

Au niveau de l’investissement, les projets 2020 non finalisés sont l’achat de mobilier urbain afin d’aménager le Champ de Foire ; la réfection du Monument aux Morts ; l’achat de tablettes numériques pour l’école ; la rénovation des vestiaires du stade et la création d’un espace de convivialité au stade.

Les projets 2021 concernent le remplacement du mobilier de l’accueil à la mairie, la mise en place de l’adressage, l’extinction nocturne de l’éclairage public, la réfection du mur allée de La Porte, l’achat de mobilier pour l’école, le remplacement d’un des tracteurs et la voirie 2021

Le budget est adopté à l’unanimité des membres présents

**AFFAIRES DIVERSES**

* Véronique VOISIN : le directeur de l’école demande ou en est l’achat de tablettes. C’est en cours.
* Les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Monsieur le Maire demande aux élus de réserver dès à présent leur dimanche car il y aura deux bureaux de vote à tenir assortis de contraintes sanitaires dues à la pandémie. La commune attend le protocole (vaccination, tests,…).
* Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 6 mai 2021 pour statuer sur le temps scolaire (4 jours ou 4.5 jours).
* Pascal FAUCHER se demande si quelqu’un sur la commune peut accompagner les administrés pour leur déclaration d’impôts en ligne. Monsieur le Maire rappelle qu’il y a une notion de responsabilité pour ce faire, mais que la Maison France Service, habilitée pour ce sujet, devrait voir le jour à Châteauneuf la Forêt.

Séance levée à 22 h 15